

**INITIATIVE** ■ Un nouveau lieu collectif est en train de naître pour réunir associations, activités, outils et idées

## Expérimental, humaniste et solidaire

Plus de cinquante personnes se sont réunies dimanche à Saint-Georges-d'Aurac, pour participer à la naissance d'un futur espace collectif associatif.

Julie Delobea

brioude@centrefrance.com

« **N**ous voulons monter un projet permettant à plusieurs personnes et associations d'avoir un espace partagé centralisant le maximum de moyens et d'activités », explique Elsa Courcelle, membre de l'équipe du projet collectif.

Autour de la douzaine d'initiateurs, une cinquantaine de personnes se sont réunies, dimanche, à Saint-Georges-d'Aurac, après avoir entendu parler de l'émergence d'un espace associatif de partage et de créativité.

Pour le moment le projet n'en est qu'à ses balbutiements mais l'équipe s'attache à rendre possible l'aventure depuis près d'un an. Voici les étapes de création de leur espace associatif collectif en sept points.

**1 Pourquoi ?** L'idée était de trouver un moyen de partager, mutualiser savoirs, savoir-faire, outils, matériaux et réflexions entre un maximum de personnes et d'associations. Mais aussi de participer à la dynamisation du territoire rural situé entre Langeac, Paulhaguet et Saint-Georges d'Aurac, où l'espace associatif collectif devrait s'implanter.



**COLLECTIF.** L'assemblée constitutive de l'association de gestion du futur espace associatif partagé Spheres a réuni plus de cinquante personnes, dimanche, à Saint-Georges-d'Aurac.

**2 Un projet.** De là est né le projet Spheres (Société philanthropique et humaniste d'expérimentations rurales et évolutives solidaires), dont le nom a été voté ce dimanche même, lors de l'assemblée constitutive de l'association de gestion de ce futur grand atelier de convergences.

**3 Comment gérer un espace collectif ?** Dans cette organisation, pas question d'avoir une gestion verticalisée : tout le monde a son mot à dire et participe à la mise en place du projet et à la vie du lieu collectif. Les porteurs ont choisi de créer une structure collégiale qui en

regroupe trois autres : une association de gestion du lieu, définie lors de l'assemblée constitutive de ce dimanche et dont tous les statuts ont été adoptés par l'ensemble des personnes réunies ; une association propriétaire du lieu ; et enfin une association gérant les sous-projets (activités et structures adhérentes hébergées et proposant leurs propres animations dans les locaux). Et ce, afin qu'aucun éventuel report de dette ne nuise aux différents acteurs du projet.

À terme, Spheres s'ouvrira sur la création d'un espace de rencontre entièrement géré en

mode associatif où seront mises en place diverses activités portées par les structures adhérentes.

**4 Un incubateur à projets.** Devraient voir le jour, au sein de ce lieu : un pôle agricole, un pôle pratique, manuel, artisanal, un pôle culturel, artistique, ludique, média, apprentissage, un pôle bureautique et un dernier pôle logistique. Ils pourraient ensuite mettre en place, par exemple, des ateliers artistiques, de mécanique, de relaxation, de création graphique, de travail du bois et du métal, mais aussi une bibliothèque et une « outillhèque » (mise à disposi-

tion d'une large palette d'outils), ou encore d'un espace d'accueil du public pour des conférences, réunions, éducation populaire et concerts.

**5 Pour qui ?** Sur place, chaque association adhérente sera parfaitement autonome. Et chaque personne souhaitant profiter de toute cette profusion d'activités partagées en un seul et même lieu, pourra choisir son mode d'adhésion, entièrement à la carte.

**6 Fédérer.** Utopique, peut-être, mais fédérateur, clairement. Spheres n'est pas encore sorti de terre mais cela ne devrait pas être difficile puisque le projet mobilise déjà nombre d'acteurs. Quarante-trois personnes ont pris leur carte d'adhérent le soir de la réunion, avant-même que l'espace n'ait germé.

**7 Ce qu'il reste à faire.** Plusieurs réunions vont avoir lieu afin de définir les sous-projets à créer et qui dépendront de l'association de gestion. Il faudra aussi réunir des fonds, avant de trouver le lieu adéquat et que l'association puisse l'acheter. En ce sens, les porteurs de projet se sont engagés à investir entre 500 et 1.000 € chacun, auxquels s'ajouteront les adhésions, les dons, les bénéfices de divers événements qui devraient bientôt être organisés, ainsi que les fonds provenant d'une future campagne de crowdfunding. ■

➔ **Les aider ou les rejoindre.** Au 06.07.28.96.34, 06.73.71.15.31 ou par mail : lieuco43@laposte.net. Prochaines réunions le 5 mars pour le pôle manuel à Vissac et le 9 mars à Langeac pour le pôle bibliothèque.